

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 4 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 4 juin 2024, à 19 h, à la salle de délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Joan Gagnon

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Normand Poulin
Fabien Lacorre
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général et greffier-trésorier, Patrick Lachance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2024.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Avis de motion - Règlement amendant le règlement numéro 30-2003 (constitution d'un fonds de roulement) afin d'en augmenter le capital à un montant de 1 500 000 \$.
 - 4.2 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 233-2024 amendant le règlement numéro 30-2003 (constitution d'un fonds de roulement) afin d'en augmenter le capital à un montant de 1 500 000 \$.
 - 4.3 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil municipal.
 - 4.4 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la « Semaine québécoise des personnes handicapées ».
 - 4.5 Révision périodique - Exemption de taxes foncières (CMQ-64947-001) - La Maison du Tournant inc. / Nouvel Essor pour l'immeuble situé au 289, 2^e Avenue.
 - 4.6 Projet de résolution - Coalition de l'Est pour un lien interrives.
 - 4.7 Demande de dénomination du Parc Fernande-Métivier-Poulin à la Commission de toponymie du Québec.
 - 4.8 Autorisation signature - Entente avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques pour l'installation au site du Village-relais à Lac-Etchemin.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison de bordure de béton moulée pour les travaux de réfection de la rue Dufour ainsi qu'une partie dans la rue Gourde.

- 5.2 Adjudication du contrat pour la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Dufour.
- 5.3 Adjudication du contrat pour la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux pour les travaux de réfection du ponceau de la route du Golf.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de mai 2024.
- 6.2 Demande de démolition de l'immeuble sis au 1030, chemin des Riverains, lot numéro 3 602 884, zone 85-V, à Lac-Etchemin.
- 6.3 Autorisation de vente de garage collective sans l'obtention d'un certificat d'autorisation (22, 23 et 24 juin 2024).

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique culturelle.
- 7.2 Acceptation du montage financier dans le cadre du programme d'aide financière - Promotion touristique 2024.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Aide financière - Campagne annuelle « Ensemble, pour nourrir les gens d'ici » de Moisson Beauce.
- b) Commandite - Festival SUPFEST Lac-Etchemin organisé par l'Éco-Parc des Etchemins.
- c) Participation au 1^{er} tournoi de golf-bénéfice 2024 au profit de l'organisme Le CALACS Chaudière-Appalaches.
- d) Participation financière pour le cahier spécial touristique de La Voix du Sud, édition du 3 juillet 2024 « Mille et une façons de découvrir votre région ».

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin, et ce, notamment à travers la présente séance».

137-06-2024
2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

138-06-2024
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024, tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

4.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 30-2003 (CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT) AFIN D'EN AUGMENTER LE CAPITAL À UN MONTANT DE 1 500 000 \$

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Guyda Deblois, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance subséquente de ce conseil, l'adoption d'un projet de règlement amendement le règlement numéro 30-2003 (constitution d'un fonds de roulement) afin d'en augmenter le capital à un montant de 1 500 000 \$.

Guyda Deblois, conseiller

4.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 30-2003 (CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT) AFIN D'EN AUGMENTER LE CAPITAL À UN MONTANT DE 1 500 000 \$

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller Guyda Deblois, le projet du règlement numéro 233-2024 intitulé «Règlement numéro 233-2024 amendement le règlement numéro 30-2003 (constitution d'un fonds de roulement) afin d'en augmenter le capital à un montant de 1 500 000 \$ » qui sera adopté à une séance subséquente.

139-06-2024
4.3

CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

DE confirmer, en date du 28 mai 2024, le dépôt auprès du directeur général et greffier-trésorier du formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires du membre du Conseil municipal, en l'occurrence celui du conseiller, siège no 2, M. Normand Poulin.

Adoptée à l'unanimité.

140-06-2024
4.4

RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Considérant l'importance pour le Conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

Considérant que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

Considérant que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

Considérant que la « Semaine québécoise des personnes handicapées » se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la municipalité dans le cadre de la « Semaine québécoise des personnes handicapées ».

Adoptée à l'unanimité.

141-06-2024
4.5

RÉVISION PÉRIODIQUE - EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES (CMQ-64947-001) - LA MAISON DU TOURNANT INC. / NOUVEL ESSOR POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 289, 2^E AVENUE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de révision périodique de la reconnaissance pour fin d'exemption de taxes foncières adressée à la Commission municipale du Québec (N/Réf. : CMQ-64947-001) par "La Maison du Tournant inc. / Nouvel Essor" pour l'immeuble situé au 289, 2^e Avenue;

Considérant qu'après étude et discussion relativement à cette demande, les membres du conseil jugent que ladite demande semble répondre aux critères d'éligibilité préétablis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE le conseil fasse connaître, par la présente, son consentement à la demande de révision périodique de la reconnaissance pour fin d'exemption de toutes taxes foncières déposée auprès de la Commission municipale du Québec par "La Maison du Tournant inc. / Nouvel Essor" pour l'immeuble situé au 289, 2^e Avenue, en autant que la demande soit conforme aux critères exigés.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION - COALITION DE L'EST POUR UN LIEN INTERRIVES

Considérant la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

Considérant que le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

Considérant que plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

Considérant que la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

Considérant qu'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

Considérant l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

Considérant l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec;

Considérant le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes;

Considérant qu'un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

Considérant que la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

De demander au gouvernement du Québec :

De soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec;

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région;

De transmettre la présente résolution aux représentant de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE DÉNOMINATION DU PARC FERNANDE-MÉTIVIER-POULIN À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

Attendu que madame Fernande-Métivier-Poulin s'est particulièrement illustrée au sein de sa communauté en s'impliquant dans la pratique du sport dans le milieu;

Attendu que le Conseil municipal a décidé qu'un lieu public de la municipalité serait dénommé au nom de Fernande-Métivier-Poulin afin d'honorer sa mémoire;

Attendu qu'il est essentiel en tant que communauté de célébrer et d'honorer nos pairs qui ont contribué au rayonnement de la Municipalité, par leur apport exceptionnel;

Attendu la proposition du Conseil de nommer le parc du terrain multisports consacré principalement à la pratique du soccer, qui est situé dans la route des Sommets, « Parc Fernande-Métivier-Poulin »;

Attendu que la présente résolution sera acheminée à la Commission de toponymie du Québec pour approbation et officialisation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN
RÉSOLU :**

QUE les membres du Conseil municipal acceptent la dénomination proposée et de soumettre celle-ci à la Commission de toponymie du Québec pour approbation et officialisation.

Adoptée à l'unanimité.

144-06-2024
4.8

AUTORISATION SIGNATURE - ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR L'INSTALLATION AU SITE DU VILLAGE-RELAIS À LAC-ETCHEMIN

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général et greffier-trésorier, M. Patrick Lachance, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques pour l'installation au site du Village-relais à Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

145-06-2024
5.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BORDURE DE BÉTON MOULÉE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DUFOUR AINSI QU'UNE PARTIE DANS LA RUE GOURDE

Considérant les appels d'offres, par invitation, auprès des entreprises spécialisées en fourniture de bordure de béton moulée pour des travaux de bordure dans les rues Dufour (environ 320 m) et Gourde (environ 20 m);

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant que suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie	Coût global (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
Jean Leclerc Excavation Québec	16 983,00 \$	19 526,20 \$
BMQ inc. Québec	19 986,00 \$	22 978,90 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire soit « Jean Leclerc Excavation »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture et la livraison de bordure de béton moulée pour les travaux de réfection de la rue Dufour ainsi qu'une partie dans la rue Gourde au soumissionnaire le plus bas soit « Jean Leclerc Excavation » au montant de 19 526,20 \$, taxes incluses (57,43 \$/ml taxes incl.) pour 340 mètres de bordure, soit environ 320 m dans la rue Dufour et 20 m dans la rue Gourde.

QUE ces coûts seront financés par le programme FIMEAU et le fonds général pour la rue Dufour et le fonds général pour la rue Gourde.

Adoptée à l'unanimité.

146-06-2024
5.2

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE ET LA VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DUFOUR

Considérant les appels d'offres, par invitation, auprès de deux (2) laboratoires spécialisés dans la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant que suite à l'offre déposée, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

Compagnie	Coût global (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
Englobe Corp. Saint-Georges	11 617,92 \$	13 357,70 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude de la soumission, recommande l'adjudication du contrat au soumissionnaire « Englobe Corp. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Dufour au soumissionnaire « Englobe Corp. » au montant de 13 357,70 \$, taxes incluses. Ce montant sera payé à 80% par le programme FIMEAU et le reste par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

147-06-2024
5.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE ET LA VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONCEAU DE LA ROUTE DU GOLF

Considérant les appels d'offres, par invitation, auprès de deux (2) laboratoires spécialisés dans la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant que suite à l'offre déposée, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

Compagnie	Coût global (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
Englobe Corp. Saint-Georges	8 816,70 \$	9 907,05 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude de la soumission, recommande l'adjudication du contrat au soumissionnaire « Englobe Corp. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux pour les travaux de réfection du ponceau de la route du Golf au soumissionnaire « Englobe Corp. » au montant de 9 907,05 \$, taxes incluses. Ce montant sera payé à 70% par le programme PIRL et le reste par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE MAI 2024 ET DU RAPPORT COMPARATIF

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de mai 2024 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

148-06-2024
6.2

DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 1030, CHEMIN DES RIVERAINS, LOT NUMÉRO 3 602 884, ZONE 85-V, À LAC-ETCHEMIN

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par M. Gomez Luz Myriam qui consiste à démolir le chalet sis au 1030, chemin des Riverains, lot numéro 3 602 884, zone 85-V, à Lac-Etchemin;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion tenue le 29 avril 2024);

Considérant qu'un avis public a été publié le 23 avril 2024 conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant l'absence d'opposition déposé dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 4.5 dudit règlement;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du programme de réutilisation du sol déposé;

Considérant que les membres du Conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve et qu'ils ne le considèrent pas comme étant un bâtiment ayant une valeur patrimoniale;

Après délibérations du Conseil municipal,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 1030, chemin des Riverains, lot numéro 3 602 884, zone 85-V soit et est approuvée par le Conseil municipal conditionnellement :

- au respect intégral des dispositions du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- au respect du plan de réutilisation du sol soit par le démantèlement et le nivellement complet du bâtiment et le retour à la vacance du terrain en y enlevant toutes les dépendances, et ce, conformément aux documents déposés par le demandeur en date du 22 avril 2024;
- au dépôt à la Municipalité de Lac-Etchemin une lettre de l'institution financière confirmant l'acceptation du prêt hypothécaire au demandeur conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 4.3 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à la majorité.

149-06-2024
6.3

**AUTORISATION DE VENTE DE GARAGE COLLECTIVE SANS
L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION (22, 23 ET 24 JUIN
2024)**

Considérant que l'été est propice à une forte demande de permis de la part des contribuables pour la tenue de vente de garage;

Considérant que, dans le but d'éviter aux contribuables d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention dudit permis, trois (3) journées (22, 23 et 24 juin 2024) seront exceptionnellement réservées pour ce genre de vente et ce sans permis;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte par la présente résolution la tenue d'une vente de garage collective, les 22, 23 et 24 juin 2024 sur l'ensemble du territoire, sans avoir à se procurer de permis et en cas de pluie, que l'activité ait lieu les 29 et 30 juin et 1^{er} juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

150-06-2024
7.1

**CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU
COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique culturelle ainsi que la durée de leur mandat :

Membres d'office :

M. Sébastien Ouellet, conseiller municipal;
(Agit comme président (article 11))

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;
(Agit comme personne-ressource et secrétaire (article 9 & 10))

Représentants de la population :

Siège no.1	Mme Nathalie Fournier	(juin 2023 à mai 2025);
Siège no.2	M. Michel Vachon	(juin 2024 à mai 2026);
Siège no.3	M. André Turmel	(juin 2023 à mai 2025);
Siège no.4	M. Louis Dion	(juin 2024 à mai 2026);
Siège no.5	Mme Andrée Langlois	(juin 2023 à mai 2025).

Adoptée à l'unanimité.

151-06-2024
7.2

ACCEPTATION DU MONTAGE FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROMOTION TOURISTIQUE 2024

Considérant que les intervenants touristiques de Lac-Etchemin ont convenu d'utiliser principalement le web comme médias pour la saison 2024;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a procédé à l'analyse des demandes soumises par les intervenants touristiques dans le cadre de l'aide financière;

Considérant les demandes soumises dépassent le budget alloué;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 35% des investissements avant taxes et 15 % concernant les forfaits « Tuango », en guise de subvention selon le document déposé au conseil et qui fait partie intégrante de la résolution;

QUE les pourcentages soient revus à la baisse selon les investissements réalisés pour ne pas dépasser les sommes prévues au budget;

QU'un budget de 12 000 \$ maximum est alloué dans le cadre de ce programme.

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 Aucun point pour cet item.

152-06-2024
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour mai 2024 pour la somme de 751 163,80 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 638 873,21 \$ et déboursés directs 112 290,59 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le greffier-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt au conseil de la lettre de M. François Collin, directeur de la vérification et des enquêtes de l'Autorité des marchés publics (l'AMP), afin d'informer les dirigeants de la Municipalité qu'il examinera si les processus d'attribution et l'exécution des contrats touchant le projet d'agrandissement du futur parc industriel et le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable se sont effectués conformément au cadre normatif auquel la municipalité est assujetti depuis l'année 2020.

11. AFFAIRES NOUVELLES :

11.1 SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

153-06-2024
11.1-a) **AIDE FINANCIÈRE - CAMPAGNE ANNUELLE « ENSEMBLE, POUR NOURRIR LES GENS D'ICI » DE MOISSON BEAUCE**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 250 \$ à titre de contribution financière pour la campagne annuelle 2024 « ENSEMBLE, POUR NOURRIR LES GENS D'ICI » de Moisson Beauce.

Adoptée à l'unanimité.

154-06-2024
11.1-b) **COMMANDITE - FESTIVAL SUPFEST LAC-ETCHEMIN ORGANISÉ PAR L'ÉCO-PARC DES ETCHEMINS**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 1 000 \$ à titre de commandite pour l'édition 2024 du Festival SUPFEST organisé par l'Éco-Parc des Etchemins qui se tiendra du 5 au 7 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

155-06-2024
11.1-c)

PARTICIPATION AU 1^{ER} TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE 2024 AU PROFIT DE L'ORGANISME LE CALACS CHAUDIÈRE-APPALACHES

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin achète 2 billets pour l'activité de golf-bénéfice de l'organisme Le CALACS au coût unitaire de 100 \$ pour un montant total de 200 \$, à titre de contribution financière pour leur 1^{er} tournoi de golf qui se tiendra le 16 août 2024 au Club de golf du Lac-Poulin à St-Benoît Labre.

Adoptée à l'unanimité.

156-06-2024
11.1-d)

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE CAHIER SPÉCIAL TOURISTIQUE DE LA VOIX DU SUD, ÉDITION 3 JUILLET 2024 « MILLE ET UNE FAÇONS DE DÉCOUVRIR VOTRE RÉGION »

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est un moteur touristique important de la région;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a plusieurs entreprises et organismes opérant dans le domaine touristique et désire mettre en valeur ceux-ci;

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paie un montant de 1 000 \$ à titre de commandite pour l'achat d'une page de publicité dans La Voix du Sud et L'Éclairer Progrès pour le cahier spécial touristique « MILLE ET UNE FAÇONS DE DÉCOUVRIR VOTRE RÉGION », édition du 3 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

12.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Joan Gagnon propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER